



## Exaspéré de devoir subir, respirer la fumée des autres dans les lieux publics

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 28 octobre 2004

---

Bonjour,

Je vous contacte afin d'avoir les moyens d'agir. Je suis un non fumeur et suis exaspéré de devoir subir, respirer la fumée des autres dans les lieux publics. Surtout dans les restaurants ! Cela m'est arrivé plusieurs fois d'être assis non loin d'un fumeur (même si lui était en zone fumeur et moi en non fumeur) et j'étais pollué par sa fumée de cigarette. J'ai beau lui demander poliment d'éteindre sa cigarette il me répond que lui est en zone fumeur donc il a le droit de fumer. En général le propriétaire de l'établissement ne souhaite pas entrer dans le débat. Pire il m'est arrivé de rentrer dans un resto où il y avait de la fumée j'ai alors demandé où était la zone non fumeur, on m'a gentiment répondu que si je n'étais pas content je pouvais aller me faire voir ailleurs.

Je ressens un total sentiment d'impuissance et d'impunité de ces fumeurs. Ils ne respectent pas du tout la loi Evin et s'en moquent totalement. Que faire dans ces cas là ? Est-ce que je peux appeler les services de police ?

Merci pour vos réponses.

Cordialement,

### Réponse :

Oui, vous pouvez faire appel aux services de police ou à la gendarmerie. Consultez les conditions particulières d'application de la loi dans les Bar et Restaurants, puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Si vous souhaitez ensuite aller plus loin dans votre démarche, contactez-nous à nouveau